

Bonne rentrée à tous !

Le SNUDI-FO se tient à votre disposition pour tout problème.

Se syndiquer est le premier des droits, c'est celui qui permet de défendre tous les autres.

Dès la rentrée, syndiquez-vous, re-syndiquez-vous !

[Cliquez](#) pour calculer et éditer sa cotisation

Prérentrée : Un seul jour et pas plus !

24 h par semaine et 108 h annualisées, telles sont nos obligations de service... pas plus !

Des collègues nous ont interrogés quant aux base réglementaires des « 2 demi-journées de réunion » mentionnées dans l'arrêté Calendrier scolaire du 20 juillet 2009 et à leur articulation avec nos obligations de service.

(<http://www.education.gouv.fr/cid28961/mene0914826a.html>)

Pour clarifier la situation et vous informer de vos droits et de vos obligations, **prenez connaissance sur notre site**

<http://www.snudifo13.org> ou dans le fichier joint du dossier réalisé par le SNUDI-FO 13.

Faites-le connaître et n'hésitez pas à vous adresser au syndicat pour faire respecter vos droits.

Nominations

Les délégués du SNUDI-FO sont intervenus **jusqu'au 23 juillet et depuis le 24 août** sur tous les problèmes de nomination des collègues au 3^{ème} mouvement. Un groupe de travail a eu lieu le **lundi 29 août** à l'IA avec les syndicats.

La CAPD aura lieu samedi 10 septembre après le CTP carte scolaire.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour tout problème !

Carte scolaire – Réunion du CTP Jeudi 8 septembre à 14h à l'IA

Nous informer de la situation (tél-répondeur 04.91.00.34.22 ou fax 04.91.33.55.62 ou contact@snudifo13.org)

- **effectifs de rentrée** par rapport à une demande d'ouverture ou d'annulation d'une fermeture ;
- **problème d'affectation**, poste vacant non pourvu ou pourvu par un collègue TR, complément de service ou décharge non pourvus ou pourvus 2 fois ;
- **problème de remplacement** (congé de maternité, maladie)...

Fiche enquête de rentrée en pièce jointe à retourner au syndicat mardi 6 septembre au plus tard (pensez à enregistrer votre saisie avant de nous la renvoyer en fichier joint)

Elections Professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Attention : Vote électronique !

4 votes seront à émettre par voie électronique, via n'importe quel ordinateur entre le 13 et le 20 octobre 2011. Dans les écoles de 8 classes et plus, un poste informatique sera affecté au vote.

Vous élirez vos représentants pour 4 ans aux Commissions Administratives Paritaires (départemental et national) et aux Comités Techniques (de proximité et ministériel).

Mais à l'issue de ce vote, le gouvernement décrètera également qui est « représentatif » et qui ne l'est plus ! Il décidera qui a encore le droit de négocier et qui n'en a plus le droit ! Un enjeu de taille !

Le vote FO est indispensable pour tous les salariés pour continuer à revendiquer et à négocier. **C'est une question de droit, de démocratie et de liberté !**

La profession a besoin d'un syndicat indépendant Ce syndicat indépendant a besoin de vos voix !

En octobre, je vote FO et je fais voter FO !

Dès à présent, il faut activer votre boîte professionnelle académique « @mel ouvert » afin de pouvoir récupérer votre mot de passe et participer au vote. Voir la procédure [ICI](#)

Direction d'école : Halte aux pressions !

Le syndicat dénonce constamment ces dernières années la lourdeur des pressions exercées sur les collègues et notamment sur les directeurs dont les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader

Nos délégués du personnels FO, lors de la CAPD de mai dernier, ont exprimé le « ras le bol » des directeurs qui ne peuvent plus faire face aux exigences de paperasseries, enquêtes et saisies informatiques diverses dont ils sont quasi quotidiennement bombardés par mail !

En clair, **CE N'EST PLUS POSSIBLE ! Les journées n'ont que 24 heures et la limite du supportable et de ce qu'il est possible d'exiger est largement dépassée !**

Rappelons que la mission d'un directeur c'est d'abord et avant tout d'assurer l'enseignement dû aux élèves et le fonctionnement normal des écoles. Il n'existe en effet aucune référence réglementaire qui les obligerait à une saisie informatique du B2i par exemple, ou des évaluations GS-CP, ou des évaluations Langue vivante...

Pour cette nouvelle rentrée la situation est catastrophique :

1/ On demande aux directeurs de rendre leur copie sur le **projet d'école 2011-2014** pour la date limite du 20 septembre alors qu'il faut avant tout gérer la rentrée.

2/ Les **aides administratives à la direction d'école ont été licenciées le 30 juin 2011**. Certains directeurs vont encore pouvoir en bénéficier mais il s'agira de former les nouvelles personnes embauchées pour une période unique de 6 mois !

3/ Certaines équipes vont devoir accueillir des professeurs stagiaires. Ce dispositif a déjà contraint l'organisation de l'école quelques jours avant les vacances d'été et va continuer de perturber cette rentrée. En effet, des collègues ont été contraints de modifier leur attribution ou répartition de classe pour répondre aux exigences de notre administration départementale (pas de PS en maternelle, de CP ou de CM2, pas de classe difficiles, à double niveau ou spécialisée). Après les postes réservés aux T1, ce sont de nouvelles exigences pour les PES1 !

Aux directeurs de gérer cette perturbation et d'apaiser les tensions face aux intérêts de chacun !

4/ Enfin ce sont des étudiants en master 2 qui vont décharger certains directeurs en prenant leur classe. Ils vont être placés devant les élèves sans aucune expérience et sans aucun statut de la Fonction publique. Tout laisse à croire qu'une attente particulière de « compagnonage » de cet étudiant serait attendue par l'administration de la part du directeur.

Pour l'ensemble de ces raisons, le SNUDI FO 13 s'adresse à monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui demander :

- **de bien vouloir diminuer, immédiatement et de manière conséquente, le volume de paperasses à remplir... bref de réduire la pression avant que tout n'explode**
- **de cesser d'exiger des tâches qui ne font pas partie des attributions réglementaires d'un directeur**
- **de reporter la date de remise des projets d'école après le 20 septembre**
- **d'attribuer à chaque directeur qui en fait la demande une aide administrative sous la forme d'un emploi pérenne et statutaire de la fonction publique**
- **de réévaluer le temps de décharge des directeurs**
- **de transmettre ces doléances à Monsieur le Ministre de l'Education nationale pour que s'ouvre des négociations au niveau national**